

Nationalité française des résidants à l'étraner

Par abdou1980, le 08/04/2011 à 21:35

Bonjour,

j'aimerai savoir auprès de quel organisme je peux retirer les pièces suivantes :

- déclaration de nationalité
- déclaration de reconnaissance de nationalité française merci d'avance.

Par mimi493, le 09/04/2011 à 11:40

ça n'a pas de sens, puisque la déclaration c'est transcrit sur l'acte de naissance et la déclaration recognitive n'est pas archivée